



VILLE DE SAINTÉ-ADÈLE

AVIS PUBLIC – ENTRÉE EN VIGUEUR

RÈGLEMENT 1314-2021-PC-3 RÉSOLUTION 2023-331 RÉSOLUTION 2023-332

À TOUTES LES PERSONNES INTÉRESSÉES

AVIS est donné que le conseil municipal, à la séance ordinaire du 21 août 2023, adoptait le règlement et les résolutions suivants :

RÈGLEMENT 1314-2021-PC-3 amendant le Règlement sur les permis et certificats numéro 1314-2021-PC visant à corriger, ajouter, modifier ou préciser certaines dispositions, afin de rendre le règlement davantage performant

RÉSOLUTION 2023-331 concernant une demande faite en vertu du règlement relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble pour la propriété sise au 1069, boulevard de Sainte-Adèle

RÉSOLUTION 2023-332 concernant une demande faite en vertu du règlement relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble pour la propriété sise au 400, boulevard de Sainte-Adèle

La Municipalité régionale de comté des Pays-d'en-Haut a délivré le certificat de conformité en date du 12 septembre 2023 pour ce règlement et ces résolutions.

Le règlement et les résolutions sont déposés au Service du greffe situé au 1381, boulevard de Sainte-Adèle, Sainte-Adèle, où toute personne peut en prendre connaissance pendant les heures régulières de bureau et sont entrés en vigueur conformément à la Loi.

FAIT À SAINTÉ-ADÈLE, le 13 octobre 2023.

Mme Ariane Bélanger
Greffière adjointe et archiviste